



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Nouvelle-Calédonie : mines et carrières

Question écrite n° 41098

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications sur l'avenir de l'exploitation minière en Nouvelle Calédonie et sur la nécessité de préserver l'emploi au bénéfice des habitants de ce territoire. En effet, il semblerait que des pressions soient exercées sur la société SLN, contrôlée par l'Etat par l'intermédiaire de l'ERAP, afin qu'elle cède le territoire minier de Tiebaghi, qui devait constituer son prochain développement, au profit d'une société canadienne. Or, la direction de la SLN a été amenée à indiquer que l'ouverture du gisement de Tiebaghi aux environs de l'an 2000 sera indispensable à la poursuite de l'alimentation de l'usine de Doniambo, compte tenu de l'équipement progressif des gisements actuellement en exploitation. Il souhaiterait savoir si, effectivement, des négociations de cet ordre sont en cours et, dans l'affirmative, si elles ne risquent pas de mettre en péril le développement du pôle industriel d'extraction et de traitement minier français et, en conséquence, d'entraîner à terme la suppression de centaines d'emplois, tant en Nouvelle Calédonie qu'en métropole.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a décidé l'engagement de discussions entre tous les partenaires sur un schéma d'utilisation du domaine minier calédonien. La Nouvelle-Calédonie possède des réserves de nickel suffisantes pour alimenter sur une très longue période l'usine de Doniambo de la société Le Nickel mais aussi les deux projets industriels en cours d'étude. Un développement harmonieux de l'ensemble du territoire suppose une réflexion approfondie sur la meilleure allocation du domaine minier dans le cadre d'une gestion plus dynamique de la part de l'Etat que cela n'a été le cas dans le passé.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41098

Rubrique : Tom et collectivités territoriales d'outre-mer

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3772

Réponse publiée le : 7 octobre 1996, page 5299